

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018**  
**COMPTE RENDU DE SÉANCE**

---o0o---

1° Madame la Directrice Générale des Services procède à l'appel des conseillers municipaux

**LISTE DES POUVOIRS :**

- Monsieur Pierre DECAUX, Conseiller Municipal, représenté par Madame Emilie OGGERO, Conseillère Municipale
- Madame Sandra GUERCIA CASCIO, Conseillère municipale, représentée par Pascale BELLYNCK, Conseillère Municipale
- Monsieur Cédric AIMASSO, Conseiller Municipal, représenté par Mr Patrick SCALA, Conseiller Municipal
- Monsieur Alain AVE, Conseiller Municipal, représenté par Mme ROBORY DEVAYE, Adjointe Municipale

**ABSENTE :**

**Nathalie PAVARD**

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la disparition de deux mandolociens impliqués dans la vie sociale :

Mr GILLERON, Président du club loisirs. Personne dynamique plusieurs fois reconduit dans ses fonctions. Un président impliqué qui magnait habilement le calembour rendant les AG du club joyeuses et qui nous manquera beaucoup

A la tête de plus de 400 membres il est parti parmi les siens lors d'une sortie du club  
Egalement la disparition de Monsieur Jacques Valles, père de Barbara LAURETTA, élue du précédent mandat

Toutes nos pensées vont vers les familles

\_\_\_\_\_

2°/ Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement se réunir.

3°/ Madame Cécile DAVID, conseillère municipale est désignée secrétaire de séance.

4°/ Par courriel en date du 13 Novembre 2018, vous avez été destinataire du compte rendu de la séance du 24 Septembre 2018 dont vous avez pris connaissance.

**Je vous demande donc de passer au vote de ce compte rendu.**

**A L'UNANIMITE**

**Intervention de Jean Valery DESENS : qui souhaite faire mention que son intervention n'a pas été indiquée lors du compte rendu du précédent conseil**

5° Dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et par application de la délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2018, des décisions ont été prises dans différents domaines par délégation du Conseil Municipal.

Afin d'en rendre compte au Conseil Municipal, une liste vous a été adressée le 13 Novembre 2018 par courriel avec la convocation.

**Avez-vous donc des observations à formuler sur ces décisions ?**  
**Aucune intervention**

« Je tiens à informer l'assemblée du rajout d'une délibération qui sera présentée en fin de séance par Bruno MUNIER :

**SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ET MODIFICATIVES - EXERCICE 2018**

Dans ce conseil nous allons aborder plusieurs domaines important. Tout d'abord, un vote de solidarité avec le versement d'une subvention exceptionnelle pour les sinistrés de l'AUDE. Nous savons trop bien à Mandelieu la Napoule ce que c'est que d'être frappé par les intempéries et nous nous souvenons qu'à l'époque la solidarité nationale avait joué son plein. Ce qui est important c'est le soutien. N'oublions pas tout ce que les anonymes ont fait pour nous surtout les pompiers allemands et bénévoles du monde entier ».

**Préambule de Monsieur le Maire**

Dans le cadre de la communauté d'agglomération des Pays de Lérins vous le savez la Communauté d'Agglomération est la structure qui va porter de grands projets phares notamment dans le domaine de l'écologie et de la préservation des ressources. C'est un domaine qui est très important et dans ce cadre nous allons passer des délibérations. Notamment une, gestion de l'eau, pour transmettre les compétences à la Communauté d'Agglomération qui permettra de mettre en place ce qu'on appelle le REUSE, en tout cas de lancer les études dans ce système

Qu'est-ce que le REUSE : c'est un système qui nous permettra à terme de récupérer toute l'eau traitée de la station Aquaviva qui aujourd'hui est rejetée en mer. Or, cette eau est tout à fait réutilisable puisqu'elle est purifiée. Ce sont des quantités astronomiques aujourd'hui dont nous ne nous servons pas qui sont gâchées et qu'il faut à tout prix que nous puissions récupérer pour les remonter en amont pour nous en servir notamment pour l'agriculture et éviter ainsi de pomper dans nos ressources et réservoirs naturels ce qui est une aberration. Donc nous passerons une délibération en ce sens qui nous permettra je l'espère rapidement d'avancer.

Une autre délibération beaucoup plus technique qui sera la reprise à son profit des missions dévolues au syndicat du Golf de Lérins. Le fameux SIGLE vous sera présenté ainsi qu'aux autres communes de la CAPL bien sûr toutes les délibérations que nous passons sont des délibérations qui sont aussi prises par les autres communes.

Ensuite, dans une démarche de meilleure efficacité, toujours dans les services proposés par la CAPL nous allons participer à une expérimentation pour optimiser l'utilisation des bornes électriques installées sur notre territoire. Le but de cette expérimentation sera naturellement d'essayer de mieux communiquer et de faire en sorte que les places puissent plus facilement tourner pour que les usagers sachent où aller, quand, comment, et qu'il y ait vraiment une optimisation de ces bornes, puisqu'aujourd'hui nous sommes face à un changement de société ; vous avez suivi l'actualité de ces derniers jours et donc vous voyez forcément que tout cela à un impact direct sur nos modes de vie.

Nous allons également vous présenter des délibérations techniques sur la dématérialisation des actes dans les marchés publics notamment pour ceux dont le seuil est égal ou supérieur à 209 000 € HT puisque désormais la dématérialisation des actes dans ces marchés sera obligatoire au niveau de la télétransmission. La charte de la commande publique verra en outre des modalités qui seront soumises à votre approbation toujours dans cet optique de favoriser l'environnement et la consommation des ressources.

Dans des domaines beaucoup plus proches de nous, nous passerons ensuite la délibération beaucoup plus palpable dans l'enfouissement des réseaux donc dans la poursuite des travaux Avenue de la Paix et Avenue Sainte Marguerite, Boulevard Jean-Saint Martin et quartier des Termes confiés au SDEG, qui consiste à l'enfouissement des réseaux électriques dont nous allons présenter le rapport d'activité.

Je vous informe aussi que désormais Orange va enfouir des réseaux et notamment ceux de la rue Raoul ATTALI

Par ailleurs dans le cadre de vie, où vous savez que nous avons des attentions particulières. Nous allons procéder à une délibération extrêmement importante sur le secteur de Capitou, puisque c'est le résultat de très longs mois de négociations qui ont permis in fine à la ville non pas d'acquiescer, mais de signer un bail emphytéotique que nous allons soumettre à votre approbation. Qu'est-ce qu'un bail emphytéotique? C'est un bail qui va nous permettre d'aménager des terrains qui aujourd'hui appartiennent à un propriétaire privé afin de réaliser une grande coulée verte, une grande traversée piétonne qui nous permettra de relier le cœur de Capitou aux berges de Siagne C'est une chose sur laquelle nous avons beaucoup travaillé ; et ce bail emphytéotique, j'ai le plaisir de vous l'apprendre, est fixé pour une somme considérable de 0€ et nous donnera un droit d'utilisation de 50 années.

Bien sûr dans la continuité de cet aménagement, le Centre-ville. Le Centre-ville, vous l'avez vu est en pleine évolution. Nous allons vous proposer, aujourd'hui l'acquisition d'une parcelle, qui appartient aujourd'hui au Conseil Départemental à l'euro symbolique pour y créer des aménagements publics ; donc ce sont, on va dire plutôt des optimisations de notre patrimoine pour gérer notre espace public et nous allons définir les modalités de paiement de versement d'une subvention à la société ERILIA dans le cadre de la convention financière que nous avons signée avec eux pour l'acquisition de 30 logements sociaux dans le programme « absolu cœur Mandelieu ». Vous le savez, ces 30 logements sociaux rentrent dans ce fameux quota que nous impose la loi pour lequel nous payons une amende astronomique pour réaliser des choses irréalisables. J'y reviendrai tout à l'heure avec joie et passion sur un sujet qui me plaît particulièrement. Mais en tout cas cette subvention montre que la commune est particulièrement active dans ce domaine puisque non seulement nous subventionnons ces logements, mais en plus nous accordons à ERILIA une garantie d'emprunt dans le cadre du réaménagement de sa dette donc cette approbation vous sera aussi soumise.

En attendant, en ce qui concerne le commerce de proximité donc nous allons vous soumettre de nouveaux tarifs pour le marché du dimanche matin. C'est un marché qui est en développement, c'est un marché que nous accompagnons volontairement qui va trouver son public qui l'a déjà trouvé en partie mais c'est comme tout dans la vie il faut travailler pour que les choses s'installent dans la durée et nous sommes déterminés à le soutenir et à le maintenir

Nous allons également, aussi, participer à une opération « Fédération Nationale des Centres-Villes », vitrines de France qui là aussi s'inscrit dans le cadre de la dynamisation des commerces de proximité et je vous le redis avec conviction que des commerces de proximité nécessitent pour qu'ils vivent 2 choses : premièrement que les espaces publics soient à la hauteur et fonctionnels, de grande qualité parce que aujourd'hui on ne peut pas faire de qualité médiocre ce n'est plus possible et cela nécessite aussi que le citoyen réalise que ces commerces de proximité lui offrent une qualité qu'il ne trouve pas forcément dans les réseaux de grandes distributions. J'attire votre attention là-dessus parce que mes chers concitoyens, les commerces de proximité c'est avant tout le citoyen qui doit les faire vivre de par sa pratique. Donc, nous sommes à une époque où je pense que nous revenons de la grande consommation à bas coûts parce que nous avons vu les effets pervers de ce système de vie, mais il est important de l'avoir en tête de se mobiliser de faire en sorte que ce commerce survive et se développe. En tout cas la commune, fera en sorte de mettre les moyens nécessaires pour que tous les atouts soient disponibles.

Toujours dans l'activité commerciale vous allez voir que sur le littoral nous allons vous soumettre à nouveau les contrats de sous concession des kiosques 1. 2 et 3 dénommé respectivement La Palmeraie, les Sables d'Or et les Dauphins pour une durée assez limitée tout simplement parce que nous allons à terme refaire les travaux du bord de mer et qu'il convient donc de prévoir ces travaux avec les durées de concessions

Toujours dans le domaine touristique et non sans un certain plaisir non dissimulé que je savoure et dont je me délecte par avance nous vous présenterons le rapport d'activité 2017 de l'Office du Tourisme et des Congrès et j'invite tous les participants à la plus grande attention sur les chiffres qui seront communiqués

Ensuite vous aurez toujours les délibérations habituelles du tableau des effectifs et de la rémunération des agents recenseurs présentées par notre cher Patrick Salez avec sa force habituelle et dont on sait chaque fois qu'on l'entend on est proche de la libération n'est-ce pas ? et qui vous seront présentées avant le rapport égalité femme homme puisque le traditionnel rapport sur l'égalité femme homme de la commune est fait avant le rapport d'orientation budgétaire que j'aurai l'honneur et la chance de vous présenter après.

Donc sur ces bonnes paroles nous allons passer tout de suite au conseil municipal proprement dit et je passe la parole à Monsieur Patrick Salez »

### **1ERE DELIBERATION**

#### **PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'EGALITE FEMME/HOMME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE**

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux Communes de plus de 20 000 habitants et qui doit être présenté préalablement aux débats sur le projet du budget.

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 prévoit qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, les conseils régionaux et départementaux, ainsi que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants présentent chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sur leur territoire.

Il a été instauré par l'article 61 de la Loi 2014-873 du 4 Août 2014 (codé à l'article L2311-1-2 du C.G.C.T) et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par décret du 24 juin 2015 qui en fixe également le contenu.

Ce rapport se compose de deux parties :

1 / La première partie concerne la politique des ressources humaines de la Commune en matière d'égalité femmes-hommes présentée avec les données disponibles au 31/12/2017 et les actions à venir pour garantir l'égalité professionnelle et salariale au sein de la Collectivité,

2 / La seconde partie concerne les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire de la commune de Mandelieu la Napoule

**Le Conseil après avoir entendu la présentation du rapport sur l'égalité Femme/Homme prend acte de ce rapport**

### **2EME DELIBERATION**

#### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE BP 2019**

#### **Présentation des orientations budgétaires de la commune par Monsieur le Maire**

« Nous sommes réunis en ce jour pour notre Rapport d'Orientation Budgétaire 2019.

C'est un moment important pour le conseil municipal puisque je vais vous présenter les principaux axes de notre politique communale qui seront repris au Budget Primitif 2019 dont le vote est prévu le 17 décembre 2018.

Pas de grand bouleversement si ce n'est la réaffirmation des axes qui sont les nôtres. Il y a une seule priorité, c'est de réaliser le projet de mandature pour lequel les citoyens nous ont élus en 2014. C'est un engagement, une feuille de route dans lequel nous répondrons des accomplissements d'ici un an. Il convient de terminer ce programme qui est en grande partie réalisé. La réalisation de ce programme doit répondre à une norme : préserver les intérêts du citoyen notamment en ne le soumettant pas au matraquage fiscal auquel il est maintenant exposé depuis plusieurs années.

Ce qui ne sera pas le cas à Mandelieu la Napoule car l'important c'est que le citoyen puisse voir à quoi sert ses impôts.

La désaffection de l'impôt par le citoyen est lié au fait qu'on a le sentiment de payer plus, dans un gouffre sans fond avec de l'argent dont l'utilisation n'est pas compris par le citoyen.

Pour ne pas sombrer dans ces dérives, le troisième élément fort de notre politique est de préserver notre capacité d'autofinancement. Mandelieu investit sur ses fonds propres, nous ne nous endettons pas, nous ne nous sommes endettés que dans le cadre d'un ménage en bon père de famille pour optimiser nos investissements et cette dette diminue chaque année.

Nous n'avons pas refait d'emprunt depuis de nombreuses années, nous sommes aujourd'hui dans une situation saine.

Ces principes s'imposent aux orientations budgétaires que je vous présente et elles seront toujours analysées dans ce sens, vous le savez, aujourd'hui nous sommes confrontés à un danger qui est celui des engagements massifs de l'Etat, du désengagement non programmé et non organisé d'années en année de désengagement ponctuel sans vision à long terme.

Nous le constatons aujourd'hui plus qu'avant, la France n'a jamais eu un gouvernement qui non seulement est dans l'improvisation avec par exemple la taxe d'habitation, où à 5 semaines de son application nous ne savons toujours pas comment elle sera compensée par l'Etat. La France n'a jamais eu de gouvernement aussi déconnecté du réel, du terrain, et aussi sûr de leurs compétences et de l'incompétence des autres.

Sachez que l'Etat dans son désengagement nous enlève beaucoup d'argent mais nous en ponctionne encore plus.

La DGF supérieur à 6M d'€ en 2012, devrait se situer à 500 000 € en 2019 !

Parallèlement, les fonds de solidarité dits fonds de péréquation pour lesquels la ville est ponctionnée chaque année atteignent des montants records de l'ordre de 5,5 M € pour le FPIC et le FNGIR.

Nous sommes donc déjà à 11M d'€ en moins pour l'année prochaine. Ceci est votre argent.

Enfin, les dépenses et besoins obligatoires pèsent de plus en plus dans notre budget de fonctionnement. L'amende SRU selon laquelle il faudrait que Mandelieu la Napoule produise 30% de logements par an, ce que nous faisons. Tous les nouveaux programmes ont 30% de logements sociaux ; Mais la loi nous impose de rattraper des siècles d'urbanisation pour avoir 30% de logements sociaux sur tout le territoire soit 2500 logements à produire. Difficile avec le foncier actuel et irréalisable, donc on nous prélève chaque année 1.2 M d'€ supplémentaires. On est déjà à 12,3 M d'€.

Triple peine qui frappe les communes. Les villes ne peuvent pas emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionnement. Elles ne peuvent faire que de l'investissement

Il est donc normal que les communes de France soient remontées et que les Elus soient en rupture avec le Gouvernement. Presque 50% des maires ont annoncés leurs intentions de ne pas se représenter. Il y a un véritable malaise.

Près de 6000 communes ont augmentées leur taux d'imposition, prises à la gorge. Je trouve méprisable cette propagande de communication avec le hashtag « balance ton maire » organisé par les services qui nous dirigent

Comme on nous prend beaucoup d'argent on a dû économiser. Nous avons dû faire des économies sur les dépenses de personnel.

Je voudrais vous rappeler qu'avant le début de cette mandature, notre administration communale comptait plus de 600 agents (fin 2012). Aujourd'hui, elle compte 558 agents. Il a fallu faire de gros efforts.

J'en félicite les chefs de service et les agents et les Elus. Leur masse de travail a augmenté. Je veux les suivre pour les accompagner, les écouter et faire que le service public ne soit pas dégradé mais optimisé. Ce travail de réduction de la masse salariale a été salué par la Cour des Comptes fin 2015.

Cette stratégie nous a permis de stabiliser la masse salariale qui est le 1<sup>er</sup> chapitre de dépenses de notre commune. Celle-ci était de 21,3 M € en 2014. Malgré l'augmentation continue des points d'indices, l'impact de la CSG, l'évolution des carrières des agents ou encore la mise en place du régime indemnitaire pour tous, la masse salariale est contenue. Elle oscille entre 21,2 M € et 21,6 M €.

Nous maintenons cette dépense en dépit de l'augmentation des salaires avec des recrutements qui anticipent les départs à la retraite.

Notre commune s'est également engagée sur la voie d'une forte maîtrise des dépenses à caractère général durant ces dernières années. Celles-ci sont désormais stabilisées entre 11 M € et 12 M €.

La sécurité est la priorité de l'action municipale. La sécurité seule service exonéré des efforts sur les dépenses de personnel.

Chaque agent qui part est remplacé. Nous avons un projet de développement pour optimiser nos forces mobiles. Après avoir considérablement augmenté le parc de vidéo surveillance qui continue à se mettre en place avec le système de lecture des plaques d'immatriculation, avec le renouvellement de tout l'équipement de la police (uniformes, armements locaux et véhicules) Effort qui va se poursuivre avec une stratégie bien cadrée avec la gendarmerie nationale qui nous a permis d'obtenir des résultats remarquables cet été : -46% sur les vols, -20% sur les cambriolages et - 16% sur les vols avec violence .

Résultat remarquable mais il faut poursuivre ce travail. Parce que la délinquance évolue, il faut évoluer plus vite qu'elle.

Ce budget sera donc préservé à terme peut-être augmenté.

Si notre commune est une ville protégée et sécurisée, son environnement sera toujours préservé. Aussi, les services techniques verront un renforcement de leur budget de fonctionnement qui dépassera les 6 M d'€ pour prendre en compte les nécessités de l'entretien du domaine public et compenser les augmentations de l'énergie et de l'essence.

Aussi, vous pourrez noter que nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

Après avoir connu une baisse continue et significative passant de 46 M € en 2014 à 43 M € en 2017, celles-ci sont désormais stabilisées autour de 39 M €. Baisse dû aux transferts à la Communauté d'Agglomération. Ceci est le résultat d'un travail acharné et je félicite tous les élus des finances, contrôle de gestion.

**En matière de fiscalité locale, pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, les taux communaux des impôts locaux n'augmenteront pas.** Les recettes fiscales se maintiendront à hauteur de 28 M € dont 18 M € pour la seule taxe d'habitation dont l'incertitude de la réforme plane toujours sur les collectivités locales, le gouvernement n'ayant toujours pas tranché le débat entre exonération et dégrèvement.

**Les taux seront maintenus en 2019 :**

- Taxe d'habitation : 24,53% (taux qui est dans la moyenne départementale)
- Taxe foncière : 14,44% (taux inférieur de 9 points aux moyennes régionale et nationale)
- Taxe sur le foncier non bâti : 19,72% (alors que la moyenne régionale est de 45% et nationale 54%)

Sachez que nous sommes régulièrement interpellés par la Cour des Comptes car notre commune n'utilise pas l'intégralité de son potentiel fiscal. Si nous étions dans la moyenne d'imposition nationale nous devrions engranger entre 5 et 6 M d'€ de plus de taxes par an.

Cette politique de maîtrise et d'effort nous permettra d'annoncer un budget d'investissement qui se situera autour de 25 M D'€ ce qui nous permettra d'avoir sur le mandat un investissement global entre 100 et 105 M d'€ pour mémoire de 120 M d'€ sur le précédent mandat.

Ces investissements de 105 M d'€ ont été réalisés intégralement en fond propre. La dette passera en 2019 sous la barre des 8 M € soit une dette de 332 € par citoyen alors que la moyenne nationale est de 1066€. Nous la remboursons en 6 mois et demi alors que la moyenne de remboursement des autres villes de notre taille est de 12 ans

Nous estimons donc que ce budget est sincère, les dépenses sont une haute dépense de fonctionnement par rapport à l'endettement de la ville.

Le rapport de la DGFIP sur les comptes 2017 estime que la moyenne départementale des dépenses de fonctionnement a augmenté de 1,3 % par rapport à 2016 alors que sur la même période ces dépenses ont diminué de 3,8% à Mandelieu-La Napoule.

Cette commune qui va investir massivement avec plus de 25 M € parmi lesquels :

- Près de 15 M € pour terminer le projet de mandature avec la fin des travaux du village de La Napoule, de l'extension du cimetière St Jean, du Bus à Haut Niveau de Service. Mais aussi la poursuite de MLN Services, des plans de proximité voirie, trottoirs, espaces verts, lumière. Et enfin avec le lancement des études qui permettront dès 2020 de donner le 1<sup>er</sup> coup de pioche de notre aménagement du bord de mer « La Napoulco », du Grand Capitou et de nos futurs tennis municipaux.

Je tiens à préciser que suite au désastre d'octobre 2015, l'argentière a dû être fermée car située en zone rouge, qu'on ne reçoit pas de public en zone rouge, notamment dans le club house, que ceux qui pensent qu'on peut le faire, soit ne savent pas lire un document d'urbanisme soit sont de mauvaise foi. Il était inconcevable que la commune de Mandelieu reste sans tennis municipal

- La poursuite des investissements relatifs à la protection de notre territoire en matière de lutte contre les risques naturels incendie et inondation mais aussi de sécurisation de notre territoire avec la mise en place dès 2019 d'un nouveau plan de vidéoprotection qui modernisera nos 132 caméras avec une technologie ultra-moderne.
- Des aménagements en faveur de la qualité de vie avec l'entretien de nos bâtiments publics, le développement du sport – Sport nature comme le réaménagement entre les deux stades, aménagement du parc robinson, équipements qui vont encore arrivés. Volonté que le sport à Mandelieu retrouve toute sa place nous devons rendre l'espace public aux citoyens et aux sportifs.

L'engagement de l'équipe municipale est fort et total. Mandelieu la Napoule est et restera une ville sécurisée, préservée et protégée c'est notre axe de travail.

La dette est à Mandelieu en moyenne 4 fois moins élevée que dans les communes de même strate, les dépenses d'équipement par citoyen sont de 600€ par habitant alors que la moyenne nationale est 273€

Nous sommes 4 fois moins endettés mais nous dépensons 3 fois plus

Voici en synthèse le rapport d'orientation budgétaire qui fixera le cap pour l'année à venir.

Nous pouvons être fiers du travail accompli.

Je félicite de nouveau tous les élus, chefs de service pour leur implication et les agents pour l'excellente qualité de prestation et le dynamisme mis chaque jour au service des citoyens

## **Présentation des orientations budgétaires de Mr Jean Valery DESENS, groupe de l'Opposition**

« Je souhaite vous présenter les orientations budgétaires de mon groupe pour l'année 2019.

5 chapitres, dont certains rejoignent les vôtres mais proposent des parcours différents mais toujours constructifs

Sur le plan général si vous faites bien d'insister sur le faible endettement de notre commune en comparaison aux communes de même strate, il est intéressant de prolonger la comparaison en constatant à l'inverse que les taxes foncières, d'habitation et les charges de fonctionnement et de personnel sont plus élevées, en confère le rapport de la Cour des Comptes.

1<sup>er</sup> chapitre : maintien des taux communaux mais baisse de la fiscalité locale dans certains secteurs géographiques de la ville.

Nous sommes tout comme votre groupe favorable au maintien des taux communaux. Nous souhaiterions cependant que la commune accompagne les citoyens habitant dans les secteurs

touchés par un aléa fort définit dans le « porté à connaissance » de mai 2017 suite aux inondations de 2015 dans leurs démarches de révision de la valeur locative de leurs biens.

Nous avons déjà fait cette demande en 2017, votre première adjointe s'était engagée à y réfléchir et depuis nous n'avons pas eu de retour. Depuis 6 mois nous avons entamé une démarche afin de faire avancer ce dossier avec le Ministre de l'Economie et des finances, Bruno LEMAIRE, qui a transmis le dossier au Ministre Mr DARMANIN qui lui-même a transmis le dossier au Ministre de l'Intérieur qui a démissionné donc c'est le nouveau Ministre de l'Intérieur Mr CASTANER qui désormais devrait se prononcer

Cette diminution permettrait une baisse légitime prévue par la taxe d'habitation pour ceux qui la paieront encore et de la taxe foncière dans les secteurs géographiques

### 2<sup>ème</sup> chapitre : économie budgétaire

- Réduction des effectifs dans certains services
- Diminution de manière drastique des budgets du juridique, protocole et communication (inauguration, repas de travail et vœux du maire...)
- Accentuer la dématérialisation de l'information quand cela est possible. Par exemple le MLN Magazine : 20 000 MLN produits chaque année et environ la moitié jetée dans les poubelles. Des dizaines de milliers d'euros qui partent dans le tri sélectif dans le meilleur des cas. Outre le gaspillage les questions de coûts pour les administrés et d'empreinte carbone pour notre terre doit-nous obliger à revoir notre mode de communication

Un grand nombre de mandolociens napoulois sont disposés à recevoir le MLN magazine par mail, ce qui réduirait de manière drastique les coûts de production et de distribution. Une formule papier pour ceux qui n'ont pas internet et une formule numérique pour les autres

### 3<sup>ème</sup> chapitre : améliorer les services au citoyen

C'est tout d'abord optimiser la sécurité des biens et des personnes dans notre ville.

En poursuivant la politique d'investissement engagée cette année dans le matériel destiné aux agents de la police municipale et en insistant sur la technologie du traitement des images de la vidéo protection, en réinventant la politique de terrain, non pas en maintenant le nombre de policiers comme vous souhaitez le faire mais en l'augmentant.

Nous souhaitons que 5 policiers municipaux assermentés soient recrutés en 2019 et 5 autres en 2020. Je rappelle que le nombre de municipaux assermentés par habitant a été divisé par deux en 18 ans sur MLN, chiffre mairie passant de 3.88/1000 habitants en 2000 à moins de 2/1000 habitants en 2018

La vidéo protection est un outil complémentaire de la police municipale qui ne doit pas servir de prétexte à la diminution de l'effectif

Le meilleur moyen de lutter contre la délinquance et le sentiment d'insécurité reste l'ilotage et la présence sur le terrain

La sécurité des biens et des personnes c'est aussi la protection face aux risques naturels et notamment le risque inondation sur notre commune. Nous rejoignons la volonté municipale de poursuivre le travail aux côtés de la CAPL qui possède la compétence GEMAPI. Il conviendra d'apporter une attention particulière au Riou de l'Argentière dans sa partie varoise afin qu'elle bénéficie des mêmes avancées que celles situées dans les Alpes Maritimes

Améliorer le service aux habitants c'est créer une offre de poste communale performante en substitution de celle de la poste. Au plan national la poste développe un projet de fermeture de bureaux et c'est la responsabilité des élus locaux de trouver des solutions alternatives pour combler ce désengagement.

Au plan local, Mandelieu la Napoule s'apprête à perdre deux de ces trois bureaux de postes existants : la Napoule et Capitou en avril 2019.

Quand on ferme un bureau de poste c'est tout le maillage territorial des services publics qui est détérioré contribuant à l'isolement des citoyens

Nous souhaitons que deux mesures puissent compléter la convention des futurs postes communaux que s'apprête à signer la ville :

- l'élargissement des plages horaires
- l'accès libre au service internet afin que les clients puissent consulter leur compte sur place, réaliser des opérations, le cas échéant, assisté par un agent municipal



Améliorer le service aux citoyens c'est aussi réaliser un plan jeunesse qui s'adresse aux 12 à 18 ans et qui se plaignent de manquer d'activités sur notre commune. C'est aussi recruter un professionnel du commerce et de l'animation pour aider les entreprises dans leurs démarches administratives et dans l'animation commerciale

4<sup>ème</sup> chapitre : revoir la politique d'investissement en la maintenant à un niveau soutenu : en prenant en compte les besoins réels et en coupant avec les dérapages budgétaires

1° le projet MLN Services qui cumule à la fois une activité discutable et un dérapage budgétaire Avec le déménagement du Comité Régional Olympique et Sportif Côte d'Azur, ce sont de nombreux mètres carré qui vont se libérer au niveau R+2 d'Esterel Gallery, des bureaux qui pourront très rapidement être affectés à des associations communales.

Concernant le dérapage budgétaire dans ce projet les incidences se succèdent :

A l'origine ce projet avait pour objectif de racheter l'Azur Hôtel afin de le rénover pour recentraliser certains services publics comme le CCAS et la Maison de l'Economie. Le coût de cette réhabilitation avait été sous-estimé conduisant le maire à annuler le projet pour préférer une destruction- reconstruction

Le budget initial était estimé à 7.15M d'€ aujourd'hui dépassant les 11M d'€. Par ailleurs, la commission d'appel d'offres se trouve obligée de déclarer de nombreux lots infructueux. Le délai de livraison prévu au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 ne sera pas tenu.

Nous proposons donc à Mr le Maire d'annuler ce projet et de lui préférer un centre médical municipal pour attirer les spécialités médicales non présentes à Mandelieu et permettre d'accéder à un service d'urgence avec des plages horaires élargies.

2° Revoir le projet de la place de la Fontaine à la Napoule. Une belle découverte avec l'ancienne fontaine, excellente idée de la préserver mais conserver la réalisation d'une seconde fontaine n'a pas de sens

Revoir le projet en ne conservant que la fontaine historique et économiser des dizaines de milliers d'euros et gagner de la surface à rendre aux restaurateurs

Réaliser de nouveaux investissements en plus de la relocalisation de la mairie en centre-ville nous proposons 3 autres projets :

- Compléter les infrastructures sportives avec salle d'opposition et salle multi sport collective pour la pratique du sport aux normes handisports
- Une plage avec le label handiplage de niveau 4 avec poste de secours à proximité, un parking réservé, présence d'un handiplagiste et des sanitaires adaptés
- Un plan d'investissement sur 7 ans pour régler le problème de l'assainissement et les voies de circulation sur chemins privés ouverts au public
- Un plan accès sur l'éthique et la déontologie : respecter les obligations légales comme en nommer un référent déontologue obligatoire depuis avril 2016 qui n'existe toujours pas sur Mandelieu. Il délivrerait des conseils, pourrait recueillir le signalement de conflits d'intérêt,
- Organisation des conseils municipaux le soir pour une présence optimale des citoyens
- Donner la présidence de la commission des finances à un Elu de l'opposition
- Transmission des annexes des conseils municipaux par mail.
- La retransmission en direct des conseils municipaux sur le site de la ville
- Transmission intégrale des débats des conseils municipaux dans les comptes rendus

5 chapitres pour résumer nos orientations non exhaustifs mais qui donnent le ton de notre démarche »

### **Réponse de Mr le Maire**

« Vous avez un programme ambitieux pour lequel il faudrait 150 M d'€

Sur la baisse de la taxe d'habitation et foncière sur le secteur de l'Argentière, une discussion a eu lieu avec les impôts.

Deux positions :

- La DGFIP a émis un avis défavorable. Plutôt que de baisser la taxe qui représenterait 5€/mois par habitant, l'Etat préfère financer à hauteur de 80% des aménagements pour la sécurité contre les inondations
- Sur le MLN par mail : les citoyens sont attachés à la formule papier beaucoup n'ont pas de mail ils tiennent à la livraison à domicile. Au vu de nos finances, pas question de sacrifier une demande citoyenne
- Sur la Police Municipale, elle est réputée pour son efficacité. Le redéploiement des moyens et effectifs motorisés est fait. J'ai demandé plus de mobilité. Le système de vidéo protection de Mandelieu est un des plus performants de France. On a plus de caméras que certaines grandes villes du Nord. Les policiers municipaux sont très bien traités et les résultats de cet été sont le signe que cela marche très bien.
- Sur le Riou dans le Var, il faut le traiter de la même manière que le Riou des Alpes Maritimes vu que le bassin de rétention se trouve dans le Var
- Pour la poste la convention est passée deux fois au Conseil Municipal, de mémoire vous l'avez voté. Les services postaux sont repris par les annexes Capitou et la Napoule et les agents de la ville. Les amplitudes horaires seront bien meilleures que dispatchées dans des commerces de proximité. Des efforts de notre part sont faits car il faut former les agents, aménager les locaux.  
Par contre, je suis opposé au maniement de fonds. Ce n'est pas le rôle des agents publics de manier des fonds il y a des risques et les agents ne veulent pas s'exposer. Ils ne sont pas formés à cela et ce n'est pas l'objectif du service public d'entreposer l'argent et d'exposer les agents à des risques de braquage. Si la poste décide de se retirer aujourd'hui, ce n'est pas à la puissance publique de pallier à sa déficience
- Sur le MLN service projet qui a évolué. Dans les règles d'aménagement publiques les estimations faites à un moment du projet ne sont pas forcément celles de la fin de projet surtout quand le projet évolue. Pour ma part j'ai rajouté deux étages de parking en sous-sols pour ne pas obliger les visiteurs à faire 300 mètres pour se garer. Je préfère investir plus et mieux pour des bâtiments qui resteront 60 ans et qui seront opérationnels. C'est un projet qui sera mené, encadré avec des subventions qui réduiront le coût final. Les locaux du Comité Régional Olympique et Sportif Côte d'Azur seront réoccupés par une association sportive, ils ne resteront donc pas vacants
- Pour le centre médical ce n'est pas une compétence de la ville et nous ne sommes pas dans un désert médical, de plus le foncier est très cher. Il faut savoir que dans ce cas ce sont les médecins qui doivent acheter le foncier.
- Sur la place de la Fontaine. Nous avons décidé de garder la fontaine. Pour les autres fontaines les marchés sont passés donc on ne peut les annuler. On ne supprimera pas les fontaines de la place supérieure car elles sont dans le marché elles feront appel à mécénat donc ne coûteront pas cher à la ville et les restaurateurs ne seraient pas très enjoués si on leur enlève les fontaines
- Pour les projets sportifs il nous faudra un projet de création de salle de sport notamment pour les associations d'art martiaux, sport que nous avons beaucoup développé notamment avec la nuit des arts martiaux
- Pour handiplage : Mandelieu possède déjà une handiplage, on peut la faire monter un peu en puissance, mais avec des contraintes en termes de personnel et il n'y a pas de demande plus que ça aujourd'hui
- Le problème de l'assainissement et voies de circulation sur chemins privés ouverts au public. On ne peut faire des travaux sur des voies privées si ce n'est des travaux de sécurité. L'assainissement appartient maintenant de la compétence de la CACPL donc plus une compétence de la ville.
- Enfin, concernant le déontologue pour les Elus. Ce dernier est destiné pour les agents municipaux et nommé par le CDG. Son recrutement est en cours »

### **Monsieur Jean Valery DESENS**

« Un point important que j'ai soulevé est l'investissement sur le traitement de la vidéo protection. Mandelieu la Napoule est très équipée en caméra mais la difficulté derrière est de pouvoir travailler les images. On ne peut pas mettre un agent derrière chaque caméra il faut augmenter en technologie avec des logiciels qui traitent plusieurs caméras en même temps ce qui est fait à Nice  
Pour la taxe foncière des zones sinistrées par les intempéries, ce qui a été possible à Narbonne est possible à MLN.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de

**PRENDRE ACTE** du débat consécutif à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil**

**Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires**

**Après avoir entendu les interventions de Messieurs DESENS, Monsieur le Maire, DIMECH, LAFARGUE, CAZEAU et Monsieur le Sénateur**

**PREND ACTE** du débat consécutif à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **3EME DELIBERATION**

**SOUTIEN SUITE AUX INTEMPERIES DE L'AUDE. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SYMBOLIQUE EXCEPTIONNELLE DE 5000€ AU DEPARTEMENT DE L'AUDE. EXERCICE 2018**

Le département de l'AUDE a subi les 15 et 16 octobre 2018 un événement climatique inédit causant d'importants dégâts matériels, mais surtout la disparition de 15 personnes et 99 personnes blessées.

Dans un objectif de solidarité des territoires et afin de permettre au département de l'AUDE de panser ses maux et de se reconstruire, la commune de Mandelieu a décidé de verser une subvention symbolique exceptionnelle de 5000 € au département de l'Aude

Il est donc proposé au Conseil Municipal **D'ACCORDER** une subvention symbolique exceptionnelle de 5000€ au Département de l'AUDE suite aux intempéries

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**ACCORDE** une subvention symbolique exceptionnelle de 5000€ au Département de l'AUDE suite aux intempéries

### **4EME DELIBERATION**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES POUR L'ANNEE 2017**

En application des articles L 133-3 et R 133-13, le rapport financier ainsi que le rapport sur l'activité de l'Office de Tourisme et des Congrès sont approuvés par le Comité de Direction puis présentés au Conseil Municipal.

Le compte administratif a été voté le 22 juin 2018 en comité de Direction de l'Office du Tourisme et des Congrès

Les résultats cumulés de clôture de l'exercice 2017 inscrit au compte administratif de l'OTC se décomposent comme suit :

- Budget principal - Section d'investissement (63864.48€) + section de fonctionnement (26921.87€) soit un excédent de 90 786.35 €
- Budget annexe événementiel - Section d'investissement (128 097.26€) + section de fonctionnement (132 618.41€) soit un excédent de 260 715.67 €

Le Rapport d'Activités atteste de la réalisation des objectifs fixés par le plan d'actions 2017 de l'O.T.C.

- Des ventes de produits et de prestations pour 1 396 472 € HT par le Centre Expo Congrès, l'organisation de salons et le bureau d'accueil. Ce qui représente une augmentation de 14.12% par rapport à 2016.
- Le bureau d'accueil a reçu 22 280 visiteurs. La communauté Facebook est passée en une année de 24 370 à 46 066 fans.
- L'OTC en 2017, a obtenu le renouvellement de la Marque Qualité Tourisme et le Label Famille Plus pour la Commune, qui valide l'ensemble de la destination, à savoir l'OTC et 20 sociaux professionnels.
- Le questionnaire de satisfaction, collectés auprès des visiteurs du Bureau d'Accueil, pour un sondage d'opinions sur les services de l'OTC, obtient un résultat de « très satisfaits & satisfaits » qui passe de 93.14 % en 2016 à 97.54 % en 2017. D'énormes progrès sur la visibilité de l'emplacement du Bureau d'Accueil sont à l'origine de cette augmentation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces différents documents.

## **LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Après l'intervention de Monsieur le Maire  
Et après en avoir délibéré,**

**32 VOIX POUR  
2 ABSTENTIONS (Messieurs PARRA et DESENS)**

**APPROUVE** les comptes administratifs et le rapport d'activités de l'exercice 2017 de l'OTC, joints à la présente délibération.

### **5EME DELIBERATION**

**INTERCOMMUNALITE. DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE. TRANSFERT DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « CREATION AMENAGEMENT ENTRETIEN ET GESTION DE RESEAUX DE CHALEUR OU DE FROID URBAINS SUR LES QUARTIERS FRAYERE, BASTIDE ROUGE, ROUBINE ET LEURS ZONES CONTIGUES » ET APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS**

Le secteur du bâtiment résidentiel et tertiaire est, avec celui des transports, le plus consommateur d'énergie et le plus émetteur de gaz à effet de serre du fait d'une alimentation reposant sur des énergies fossiles.

Afin de répondre au mieux aux objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 dite « loi de transition énergétique », la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) souhaite prendre la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains sur les quartiers Frayère, Bastide Rouge, Roubine et leurs zones contigües ».

Ces quartiers sont en effet des zones propices au développement d'un réseau de chaleur ou de froid urbains.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER, au titre de la compétence facultative de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la prise de compétence suivante « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains sur les quartiers Frayère, Bastide Rouge, Roubine et leurs zones contigües »,

D'APPROUVER le nouveau projet de statuts de la Communauté d'Agglomération joint en annexe de la délibération

DE PRECISER que le transfert de la compétence facultative susvisée prendra effet, au plus tard, le 1er janvier 2019.

DE PRECISER qu'à la date du transfert de cette compétence, la C.A.C.P.L. se substituera de plein droit aux communes qui la composent dans l'ensemble des délibérations, actes, contrats, conventions et procédures afférents,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE**, au titre de la compétence facultative de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la prise de compétence suivante « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains sur les quartiers Frayère, Bastide Rouge, Roubine et leurs zones contigües »,

**APPROUVE** le nouveau projet de statuts de la Communauté d'Agglomération joint en annexe de la délibération

**PRECISE** que le transfert de la compétence facultative susvisée prendra effet, au plus tard, le 1er janvier 2019.

#### **6EME DELIBERATION**

**INTERCOMMUNALITE. RECHERCHE DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAU INNOVANTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE. TRANSFERT DES COMPETENCES FACULTATIVES « CREATION AMENAGEMENT ET GESTION DE RESEAUX D'EAU BRUTE A PARTIR DES EAUX USEES TRAITEES DE LA STATION D'EPURATION AQUAVIVA » ET « GESTION DES RESEAUX PUBLICS D'IRRIGATION DE LA BASSE VALLEE DE LA SIAGNE DONT LE CANAL DU BEAL DEPUIS L'OUVRAGE DE CAPTAGE JUSQU'A SON EXUTOIRE EN MER ET APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS**

Face au changement climatique et notamment lors des périodes de sécheresse, il convient d'anticiper leurs effets et tout particulièrement leur incidence sur les ressources en eau.

La station d'épuration Aquaviva produit en moyenne 18 millions m<sup>3</sup> par an d'une eau de très bonne qualité, soit 49 000 m<sup>3</sup>/j actuellement rejetés en totalité en mer à 80 mètres de profondeur.

Les eaux traitées de la station d'épuration Aquaviva constituent une ressource en eau alternative en quantité et qualité satisfaisantes permettant d'envisager leur utilisation pour réduire les usages en eau potable existants et satisfaire de nouveaux besoins en eau dans la Basse Vallée de la Siagne (usages agricoles, urbains et environnementaux).

A ce titre, la C.A.C.P.L. souhaite prendre les compétences « création, aménagement et gestion de réseaux d'eau brute à partir des eaux usées traitées de la station d'épuration Aquaviva » et « gestion des réseaux publics d'irrigation de la Basse Vallée de la Siagne dont le Canal du Béal depuis l'ouvrage de captage jusqu'à son exutoire en mer ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER, au titre des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la prise des deux compétences suivantes :

- « création, aménagement et gestion de réseaux d'eau brute à partir des eaux usées traitées de la station d'épuration Aquaviva » ;
- « gestion des réseaux publics d'irrigation de la Basse Vallée de la Siagne dont le Canal du Béal depuis l'ouvrage de captage jusqu'à son exutoire en mer ; »

D'APPROUVER le nouveau projet de statuts de la Communauté d'Agglomération joint en annexe de la délibération

DE PRECISER que le transfert des compétences facultatives susvisées prendra effet, au plus tard, le 1er janvier 2019,

DE PRECISER qu'à la date du transfert de ces compétences, la C.A.C.P.L. se substituera de plein droit aux communes qui la composent dans l'ensemble des délibérations, actes, contrats, conventions et procédures afférents,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE**, au titre des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la prise des deux compétences suivantes :

- « création, aménagement et gestion de réseaux d'eau brute à partir des eaux usées traitées de la station d'épuration Aquaviva » ;
- « gestion des réseaux publics d'irrigation de la Basse Vallée de la Siagne dont le Canal du Béal depuis l'ouvrage de captage jusqu'à son exutoire en mer ; »

**APPROUVE** le nouveau projet de statuts de la Communauté d'Agglomération joint en annexe de la délibération

**PRECISE** que le transfert des compétences facultatives susvisées prendra effet, au plus tard, le 1er janvier 2019,

#### **7EME DELIBERATION**

**INTERCOMMUNALITE.APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIETE SAP LABS FRANCE SAS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS ET SES COMMUNES MEMBRES ET POUR UNE EXPERIMENTAION DE PILOTAGE INTELLIGENT DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES**

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et ses communes membres souhaitent optimiser le temps de rotation des véhicules électriques sur un point de charge, afin d'étendre les parcs de véhicules électriques.

A cet effet, une solution de supervision dénommée « Charge Angels », propriété de la Société SAP LABS France, 805 avenue du Docteur Donat, Font de l'Orme Sophia Antipolis 06250 Mougins, actuellement en cours de développement, poursuit l'objectif de permettre de multiplier

par dix le rendement de ces bornes grâce, notamment, à une gestion optimisée du temps de rotation des véhicules sur un point de charge.

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, ainsi qu'une partie de ses communes membres (Cannes, Mougins et Le Cannet) ont décidé de répondre favorablement à la proposition de la Société SAP LABS France, de mettre gratuitement à leur disposition cette technologie de pointe (open source) dans le cadre d'une phase d'expérimentation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'y associer la Commune de Mandelieu-La Napoule, compte tenu de l'intérêt que représente l'expérimentation de ce système.

Cette mise à disposition, à titre gracieux, a été formalisée dans un projet de convention de partenariat d'une durée de 3 ans, jointe au projet de délibération, entre la Société SAP LABS France, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, et les communes de Mandelieu-La Napoule, Cannes, Mougins et Le Cannet.

Il vous est ainsi proposé d'approuver la convention de partenariat, jointe au projet de délibération, entre la Société SAP LABS France, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, et les communes de Mandelieu-La Napoule, de Cannes, de Mougins et du Cannet, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit projet de convention, ainsi que tout acte relatif à son application.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la convention de partenariat, joint à la présente délibération, entre la Société SAP LABS France, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, et les communes de Mandelieu-La Napoule, de Cannes, de Mougins et du Cannet.

#### **8EME DELIBERATION**

**ACQUISITION FONCIERE. ACQUISITION FONCIERE A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE AO 324 PROPRIETE DU DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLE**

La Commune a, ces dernières années, entrepris des travaux pour le réaménagement de son centre-ville participant à son embellissement et à sa revalorisation.

Dans la lignée de cette démarche, la Commune s'est rapprochée du Département des Alpes-Maritimes, propriétaire de la parcelle AO 324, d'une superficie de 395 mètres carrés, afin d'acquérir cette dernière, dans le but de futurs aménagements publics.

Suite à la décision de la Commission permanente en date du 12 octobre 2018, le Département des Alpes-Maritimes, a consenti à cette cession, à l'euro symbolique.

Un plan de géomètre est joint à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette cession à l'euro symbolique.

**Le Conseil,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** l'acquisition amiable, à l'euro symbolique, la parcelle AO 324 d'une superficie de 395 mètres carrés matérialisée dans le plan de géomètre ci-joint destiné à des futurs aménagements publics.

**DECIDE** de classer cette emprise dans le domaine public de la Commune.

**9EME DELIBERATION**

**EMBELLISSEMENT QUARTIER DE CAPITOU. OUVERTURE SUR LA SIAGNE. CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE DU DROIT COMMUN AVEC LA SOCIETE SIAGNE NORD SUR LES PARCELLES CADASTREES AI 404, 61, 58, 112**

Dans le cadre du projet de réaménagement et de valorisation du Quartier de Capitou, souhaite réaliser une liaison piétonne aménagée reliant le quartier de Capitou aux bords de la Siagne, ainsi que des aménagements paysagers, ludiques et de détente.

Ces aménagements seraient possibles sur les parcelles cadastrées AI 404, AI 61, AI 58, AI 112, propriétés de la Société Siagne Nord.

Un bail emphytéotique de droit commun, d'une durée de cinquante ans, commençant à courir le 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour se terminer le 30 novembre 2068, sans aucune redevance annuelle, au vu du motif d'intérêt général, apparaît comme le meilleur outil juridique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la conclusion de ce bail emphytéotique.

**Le Conseil,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** la conclusion d'un bail emphytéotique de droit commun avec la société Siagne Nord sur les parcelles cadastrées AI 404, AI 61, AI 58, AI 112 pour une durée de cinquante ans, commençant à courir le 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour se terminer le 30 novembre 2068, sans aucune redevance annuelle, afin de réaliser des travaux d'aménagement paysager, ludique et de détente ainsi que la création d'un cheminement piétonnier permettant de relier le village de Capitou aux berges de Siagne, dans les conditions définies ci-dessus.

**10EME DELIBERATION**

**REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE. ACTUALISATION DES TARIFS DU MARCHÉ DU DIMANCHE MATIN**

Par délibération en date du 9 Avril 2018 le Conseil Municipal a voté la création d'un marché provençal le dimanche matin à dominance alimentaire sur la commune de Mandelieu-la Napoule

La délibération n° 17/2018 avait entériné deux tarifs pour les droits de place à hauteur de :

0 à 5 m : 15€  
+ de 5 m : 20€

Après concertation avec les commerçants non sédentaires et dans l'objectif de dynamiser ce marché, il est proposé de réviser les tarifs ainsi que la périodicité de paiement dans les conditions suivantes :

Ainsi il est proposé trois nouveaux tarifs :

0 à 5 m : 10€  
de 5 m à 10 m : 15€  
+ 10 m : 25€

La perception des droits de place s'effectuera par régie

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré**



## A L'UNANIMITE

**ACCEPTE** la modification des tarifs énoncés

### **11EME DELIBERATION**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU KIOSQUE N°1. LA PALMERAIE. PLAGES DE LA SIAGNE. CHOIX DU SOUS CONCESSIONNAIRE. APPROBATION DU CONTRAT DE SOUS CONCESSION**

Dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public du Kiosque n°1 « La Palmeraie » – Plages de la Siagne, il est proposé au conseil municipal se prononcer sur le choix de Monsieur SCHUPPEN Jean-Michel comme Déléguataire pour ce lot balnéaire au vu du rapport annexé à la délibération et des documents dont chaque membre du conseil a été destinataire.

Le choix s'est porté sur la proposition répondant aux critères définis dans le règlement de consultation et jugé le plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service public. Le sous-traité d'exploitation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2020.

Le montant de base de la redevance annuelle d'affermage, décomposée en deux parties distinctes, s'élève à :

Partie fixe : **47 000 €**

Partie variable :

Assiette chiffre d'affaires	% sur le CA total annuel
de 0 € à 50 000 €	10 %
> 50 000 € et ≤ à 100 000 €	8 %
> à 100 000 €	4 %

Il vous est demandé d'approuver le choix du sous-concessionnaire ainsi que le sous-traité d'exploitation.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Et après en avoir délibéré,**

## A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le choix de M. SCHUPPEN Jean-Michel en tant que sous-concessionnaire du service public balnéaire : Kiosque n°1 « La Palmeraie », Plages de la Siagne.

**APPROUVE** le sous-traité d'exploitation par sous-concession ainsi que les documents qui y sont annexés.

### **12EME DELIBERATION**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU KIOSQUE N°2. LES SABLES D'OR. PLAGES DE LA SIAGNE. CHOIX DU SOUS CONCESSIONNAIRE. APPROBATION DU CONTRAT DE SOUS CONCESSION**

Dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public du Kiosque n°2 « Les Sables d'Or » – Plages de la Siagne, il est proposé au conseil municipal se prononcer sur le choix de la SARL LES DAUPHINS DE MANDELIEU comme Déléguataire pour ce lot balnéaire au vu du rapport annexé à la délibération et des documents dont chaque membre du conseil a été destinataire.

Le choix s'est porté sur la proposition répondant le mieux aux critères définis dans le règlement de consultation et jugée la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service public. Le sous-

traité d'exploitation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2020.

Le montant de base de la redevance annuelle d'affermage, décomposée en deux parties distinctes, s'élève à :

Partie fixe : **32 000 €**

Partie variable :

Assiette chiffre d'affaires	% sur le CA total annuel
de 0 € à 50 000 €	4,5 %
> 50 000 € et ≤ à 100 000 €	3,6 %
> à 100 000 €	3,3 %

Il vous est demandé d'approuver le choix du sous-concessionnaire ainsi que le sous-traité d'exploitation.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le choix de la SARL LES DAUPHINS DE MANDELIEU en tant que sous-concessionnaire du service public balnéaire : Kiosque n°2 « Les Sables d'Or », Plages de la Siagne.

**APPROUVE** le sous-traité d'exploitation par sous-concession ainsi que les documents qui y sont annexés.

### **13EME DELIBERATION**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU KIOSQUE N°3. LES DAUPHINS. PLAGES DE LA SIAGNE. CHOIX DU SOUS CONCESSIONNAIRE. APPROBATION DU CONTRAT DE SOUS CONCESSION**

Dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public du Kiosque n°3 « Les Dauphins » – Plages de la Siagne, il est proposé au conseil municipal se prononcer sur le choix de la SARL MANZOSOL comme Délégué pour ce lot balnéaire au vu du rapport annexé à la délibération et des documents dont chaque membre du conseil a été destinataire.

Le choix s'est porté sur la proposition du seul candidat répondant aux critères définis dans le règlement de consultation et jugé à même d'assurer la qualité et la continuité du service public. Le sous-traité d'exploitation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2020.

Le montant de base de la redevance annuelle d'affermage, décomposée en deux parties distinctes, s'élève à :

Partie fixe : **28 000 €**

Partie variable :

Assiette chiffre d'affaires	% sur le CA total annuel
de 0 € à 50 000 €	5,5 %
> 50 000 € et ≤ à 100 000 €	6,5 %
> à 100 000 €	7,5 %

Il vous est demandé d'approuver le choix du sous-concessionnaire ainsi que le sous-traité d'exploitation

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le choix de la SARL MANZOSOL en tant que sous-concessionnaire du service public balnéaire : Kiosque n°3 « Les Dauphins », Plages de la Siagne.

**APPROUVE** le sous-traité d'exploitation par sous-concession ainsi que les documents qui y sont annexés.

#### **14EME DELIBERATION**

#### **DEMATERIALIZATION DES ACTES. APPROBATION DE LA CHARTE DE DEMATERIALIZATION DES ACTES DE LA COMMANDE PUBLIQUE DANS LES ALPES MARITIMES**

La réforme de la commande publique, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2016, rend obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 la dématérialisation de tous les marchés de plus de 25 000 € HT (hors défense ou sécurité) dans les relations entre les acheteurs et les opérateurs économiques en ce qui concerne la passation des marchés publics.

En outre, la transmission par voie de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité est obligatoire pour tous les marchés égal ou supérieur à 209 000 € HT.

Dans ce cadre, afin de faciliter les procédures, les services de la Préfecture des Alpes Maritimes, propose au travers de l'application @ctes (aide au contrôle de légalité dématérialisée) la possibilité de leur transmettre par voie dématérialisée les marchés publics dont le seuil est égal ou supérieur à 209 000 € HT.

A cet effet, il est nécessaire de conclure avec le représentant de l'Etat un avenant à la convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité

La charte de dématérialisation des actes de la commande publique élaborée par les services de l'Etat vient en fixer les modalités.

Le non-respect des dispositions mises en place par les services de la Préfecture entrainera la suspension de l'autorisation de télétransmettre les marchés susvisés et le rétablissement de la transmission sur support papier.

Il est proposé au Conseil Municipal

**D'APPROUVER** la Charte de la dématérialisation des actes de la Commande Publique dans les Alpes Maritimes telle que jointe à la présente délibération.

**D'APPROUVER** l'avenant n°3 portant extension du périmètre de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et à prendre toutes les mesures utiles à son exécution et à son application

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la Charte de la dématérialisation des actes de la Commande Publique dans les Alpes Maritimes telle que jointe à la présente délibération.

**APPROUVE** l'avenant n°3 portant extension du périmètre de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

#### **15EME DELIBERATION**

**POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT. PROGRAMME « ABSOLU CŒUR MANDELIEU ». SIGNATURE D'UNE CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A ERILIA**

La société ERILIA réalise une opération d'acquisition de 30 logements locatifs sociaux au sein de l'ensemble immobilier «Absolu Cœur Mandelieu», situés au Centre-ville.

Le Conseil municipal s'est ainsi prononcé en faveur de cette convention lors de sa séance du 25 juin 2018 dans la délibération n°073/18.

Il convient désormais de définir les modalités de paiement de versement de cette subvention dans une convention financière entre les deux parties.

La subvention sera versée sur demande écrite d'ERILIA, en une seule fois, après signature de la convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière relative aux modalités de paiement de la subvention d'équipement à ERILIA pour l'acquisition et la gestion de 30 logements sociaux au sein de la résidence « Absolu Cœur Mandelieu»

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à son exécution et à signer tous les actes nécessaires.

DE DIRE que cette dépense est prévue au Budget 2018,

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré**

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière relative aux modalités de paiement de la subvention d'équipement à ERILIA pour l'acquisition et la gestion de 30 logements sociaux au sein de la résidence « Absolu cœur Mandelieu »

#### **16EME DELIBERATION**

**POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT. GARANTIE D'EMPRUNT NOUVEAU LOGIS D'AZUR. REAMENAGEMENT DE LA DETTE CONTRACTEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

La SA HLM Le Nouveau Logis d'Azur a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement, de 13 prêts par le regroupement sous la forme de 4 contrats de compactage, assortis de nouvelles conditions de remboursement, ces 13 prêts ayant fait l'objet d'une garantie d'emprunt par la commune.

En conséquence, le Conseil Municipal sera appelé à adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement des dits prêts.

## **LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

### **A L'UNANIMITE**

**VOTE** la reconduction de la garantie d'emprunt accordée à Nouveau Logis d'Azur selon les nouvelles caractéristiques financières acceptées par la Caisse des Dépôts et consignations et fixées dans les conditions définies dans l'avenant n°85192 annexé à la présente délibération,

#### **17EME DELIBERATION**

**SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE. ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES VILLES. (FNCV). LES VITRINES DE FRANCE**

La commune sera bientôt dotée des bâtiments neufs du programme immobilier « Absolu Cœur Mandelieu », dans lesquels seront livrés des locaux commerciaux.

Il permettra ainsi l'affirmation d'un véritable centre-ville.

Or, la vitalité des centres-villes tient à la présence de commerces diversifiés et pérennes.

La municipalité souhaite accompagner le démarrage du nouveau centre-ville en adhérant la Fédération Nationale des Centre-ville (FNCV)-Vitrines de France, association Loi de 1901.

Présente dans plus de 530 villes, l'association analyse les situations individuelles et met à disposition des villes adhérentes des moyens adaptés à la situation : chèques cadeaux, application mobile BOUTIC, Workshops thématiques et retour d'expérience mutualisés, animations et packs pour des événements.

L'adhésion pour une année s'élève à 384 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure un contrat d'adhésion auprès de la FNCV-Boutiques de France pour l'année 2019.

## **LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'Exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

### **A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à conclure un contrat d'adhésion avec la Fédération Nationale des Centres-Villes pour l'année 2019 pour un montant de 384 €.

#### **18EME DELIBERATION**

**EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AVENUE DE LA PAIX ET SAINTE MARGUERITE. SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (SDEG)**

La Commune de Mandelieu-La Napoule est adhérente du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (S.D.E.G) depuis sa création en 1957.

Par délibération en date du 9 avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de l'étude de faisabilité pour des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique avec la pose de fourreaux pour tous les réseaux ENEDIS, de télécommunication et de télévision des avenues Ste Marguerite et de la Paix par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (S.D.E.G.).

Il convient à présent de confier les travaux d'embellissement du cadre de vie avec la pose de fourreaux pour les réseaux ENEDIS, télécommunication et télévision et d'éclairage public, conformément au plan fourni par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz, de l'avenue de la Paix et Sainte Marguerite.

Le SDEG a présenté un devis pour la réalisation de ces travaux de 279 100€ TTC dont 168 602,75€ TTC à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour la réalisation des travaux, de prendre acte de la dépense, de confier au SDEG la réalisation des travaux, de charger le syndicat de solliciter les subventions du Conseil Départemental et de ENEDIS.

**LE CONSEIL,**  
**Après avoir entendu l'exposé,**  
**Et après en avoir délibéré,**

#### **A L'UNANIMITE**

**DONNE SON ACCORD** sur la réalisation des travaux d'amélioration du réseau électrique avec la pose de fourreaux pour les réseaux ENEDIS, éclairage public, télécommunication et télévision, conformément au plan fourni par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz, des avenues Ste Marguerite et de la Paix

**PREND ACTE** de la dépense évaluée à un montant de 279 100 € TTC dont 168 602,75 € TTC sont à la charge de la commune selon le devis reçu le 23/08/2018.

**CONFIE** au SDEG la réalisation de ces travaux.

<b>19EME DELIBERATION</b> <b>EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAU</b> <b>BOULEVARD JEAN SAINT MARTIN. SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET</b> <b>DU GAZ (SDEG)</b>
---

La Commune de Mandelieu-La Napoule est adhérente du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (S.D.E.G) depuis sa création en 1957.

Il convient de lui confier les travaux d'embellissement du cadre de vie avec la pose de fourreaux pour les réseaux ENEDIS, télécommunication et télévision et d'éclairage public, conformément au plan fourni par le Syndicat Départemental de l'Electricité, du Gaz du boulevard Jean St Martin.  
Le SDEG a présenté un devis pour la réalisation de ces travaux de 267 800€ TTC dont 161 919,85€ TTC à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour la réalisation des travaux, de prendre acte de la dépense, de confier au SDEG la réalisation des travaux, de charger le syndicat de solliciter les subventions du Conseil Départemental et de ENEDIS.

**LE CONSEIL,**  
**Après avoir entendu l'exposé**  
**Et après en avoir délibéré,**

#### **A L'UNANIMITE**

**DONNE SON ACCORD** sur la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique avec la pose de fourreaux pour les réseaux ENEDIS, éclairage public, de

télécommunication et de télévision, conformément au plan fourni par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz, du boulevard Jean Saint Martin d'un montant de 267 800€ TTC.

**PREND ACTE** de la dépense, évaluée à 267 800 € TTC, dont 161 919,85 € TTC sont à la charge de la Commune selon le devis reçu le 13/09/2018.

**CONFIE** au SDEG la réalisation de ces travaux.

#### **20EME DELIBERATION**

**EMBELLISSEMENT DU QUARTIER DES TERMES. SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE POSE DE DEUX COFFRETS ET DE FOURREAUX SUR LA PARCELLE BY 180 ENTRE LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (SDEG) ET LA COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE**

Dans le cadre de l'étude de l'enfouissement de réseaux aériens pour des travaux d'embellissement du cadre de vie, il est nécessaire de réaliser des travaux de pose de deux coffrets et de fourreaux sur la parcelle BY 180, propriété communale, afin d'alimenter les branchements.

Ces travaux seront à la charge du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG).

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de travaux.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu le présent exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** l'implantation de deux coffrets et fourreaux sur la parcelle BY 180, propriété communale

#### **21EME DELIBERATION**

**EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE. SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU DEPLACEMENT EN SOUTERRAIN A DES FINS ESTHETIQUES DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATION ENTRE LA SOCIETE ORANGE ET LA COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE**

Dans le cadre de l'étude de l'enfouissement de réseaux aériens de communication pour des travaux d'embellissement du cadre de vie, il est nécessaire de réaliser des travaux de génie civil rue Raoul Attali.

Ces travaux d'un montant de 4 011,19€ seront à la charge de la ville.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de travaux.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu le présent exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération, qui définit les modalités d'exécution des travaux d'enfouissement des réseaux de communication électronique de la rue Raoul Attali pour un montant de 4 011,19€

## **22EME DELIBERATION**

### **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES MARITIMES (SDEG) POUR L'ANNEE 2017**

La Commune de Mandelieu-La Napoule adhère au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (S.D.E.G) depuis sa création en 1957. Le rapport d'activité de l'année 2017 a été envoyé à la commune de Mandelieu-La Napoule.

Le syndicat participe activement au Plan Climat Energie du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et ce depuis l'initialisation de la démarche. Dans ce cadre, Il participe aussi activement au groupe de travail « Energie ».

En 2017, le budget de fonctionnement du SDEG est de 5 799 349,99 €, le budget investissement est de 6 631 450,35 €. Le financement du SDEG est assuré essentiellement par le versement de la dotation ENEDIS, les subventions du Département, la taxe sur l'électricité et la participation des Communes.

Une présentation de ce rapport est faite dans les domaines de l'éclairage public, de l'entretien de l'éclairage public et dans l'électrification rurale et urbaine.

Le Conseil Municipal est amené à prendre acte du rapport d'activités du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes pour l'année 2017

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu la présentation du Rapport d'Activité,**

**PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes pour l'année 2017.

## **23EME DELIBERATION**

### **OUVERTURE DE POSTES BUDGETAIRES. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Code Général des Collectivités Territoriales et la Loi du 26 Janvier 1984 modifiée fixent les conditions dans lesquelles s'effectuent les créations de postes. Ainsi, le Conseil Municipal par délibération crée les emplois communaux et fixe la liste des emplois à temps complet et à temps non complet permanents ou non, après ouverture des Crédits au Chapitre Budgétaire intéressé.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer, pour le budget principal, des postes afin de pourvoir à des emplois permanents ou non permanents à temps complet ou non, nécessaire au fonctionnement des services, soit par de nouveaux recrutements soit par des agents communaux accédant à de nouveaux grades,
- D'approuver la mise à jour des tableaux des effectifs du budget principal de la Commune, du budget annexe des activités nautiques du budget annexe « Programmation Culturelle » ainsi que les modalités de recrutement et les limites de rémunération qu'ils définissent,

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**



**APPROUVE** les créations des postes permanents et non permanents à temps complet ou non pour le budget principal de la Commune ainsi que les modalités de recrutement et des limites de rémunération définies ci-dessus,

**APPROUVE** la mise à jour des tableaux des effectifs du budget principal de la Commune, du budget annexe des activités nautiques du budget annexe « Programmation Culturelle » ainsi que les modalités de recrutement et les limites de rémunération qu'ils définissent,

**DIT** que le recrutement ainsi que la rémunération du personnel s'effectueront conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale et selon les modalités définies ci-dessus.

**DIT** que le financement des postes sera imputé au chapitre 012 des budgets concernés.

#### **24EME DELIBERATION**

#### **RECENSEMENT DE LA POPULATION. COORDONNATEUR DE L'ENQUETE. AGENTS RECENSEURS. CONDITIONS DE REMUNERATION**

Depuis 2004 dans les communes de 10.000 habitants ou plus, est organisée, chaque année, une enquête de recensement portant sur 8% des adresses de la commune. La Commune a l'entière responsabilité du recrutement et de l'encadrement des agents recenseurs et des responsables municipaux du recensement, qui sont nommés par arrêté municipal et rémunérés par la Commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à désigner l'agent coordonnateur et à recruter les agents recenseurs ou de faire appel à des agents municipaux et de déterminer les modalités de leur rémunération.

#### **LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

#### **A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son élu délégué à désigner par arrêté municipal l'agent coordonnateur et à recruter les agents recenseurs ou de faire appel à des agents municipaux comme indiqué ci-dessus.

**ACCEPTE** les modalités de leur rémunération telles qu'elles sont exposées ci-dessus.

**DIT** que Le financement sera imputé au chapitre 012 du budget principal.

#### **25EME DELIBERATION**

#### **PRESENTATION DU RAPPORT DE L'EXERCICE 2017 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LERINS (SIGLE)**

La création du syndicat intercommunal du contrat de baie des golfes de lerins (S.I.G.L.E) a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 11 février 2010 et le syndicat installé par Monsieur Le Sous- Préfet de Grasse le 21 juin 2010.

Le Syndicat avait pour objet de réaliser les études, le contrôle, et la mise en œuvre des actions conduites par les communes afin d'atteindre les objectifs du Contrat de Baie. Il devait également assurer la protection et la restauration des milieux marins et aquatiques.

L'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 a mis fin à l'exercice des compétences du SIGLE.

Toutefois, le syndicat a conservé sa personnalité juridique pour les seuls besoins de sa liquidation qui ne pourra intervenir que lorsqu'une solution à la situation statutaire de son unique agent titulaire à temps complet aura été trouvée.

Pour l'année 2017, la Présidente du Syndicat Intercommunal du Contrat de Baie des Golfes de Lérins nous a adressé le rapport de l'exercice 2017 joint à la présente délibération accompagné du compte administratif

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport de l'exercice 2017 du Syndicat Intercommunal du Contrat de Baie des Golfes de Lérins

#### **Le Conseil**

#### **Après avoir entendu la présentation**

**PREND ACTE DE CE RAPPORT** de l'exercice 2017 du SIGLE accompagné du compte administratif

#### **26EME DELIBERATION**

#### **SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ET MODIFICATIVES EXERCICE 2018**

Le Comité de la SAINT PONS souhaite organiser un loto de Noël le dimanche 16 décembre 2018, place Jeanne d'Arc

La municipalité souhaite donc soutenir cette association dans un objectif de soutien à la vie Capitoulane afin de dynamiser le quartier en ces fêtes de fin d'année.

Il est proposé au Conseil Municipal

De DECIDER l'attribution d'une subvention municipale exceptionnelle de 2000€ pour l'année 2018 au Comité de la Saint PONS

#### **LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

#### **A L'UNANIMITE**

DECIDE l'attribution d'une subvention municipale exceptionnelle de 2000€ pour l'année 2018 au Comité de la Saint PONS

**FIN DE SEANCE A 10H**